

GRM TRAINER

Coaching sportif — Clermont-Ferrand & en ligne

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

GRM TRAINER — Coaching sportif

Identification du Vendeur

- GRM TRAINER — TRIAUD Jérémy, Entrepreneur Individuel
- Siège d'activité : 28 avenue Barbier Daubrée, 63100 Clermont-Ferrand
- SIRET : 930 020 532 00022 — SIREN : 930 020 532
- Code APE : 85.51Z — Enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs
- Téléphone : 06.67.70.42.30 — Site internet : grmtrainer.fr
- Assurance responsabilité civile professionnelle : MACIF, n° sociétaire 18 92 29 25

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») s'appliquent, sans restriction ni réserve, à l'ensemble des prestations de coaching sportif proposées par GRM TRAINER, Entrepreneur Individuel représenté par Jérémy TRIAUD (ci-après « le Coach », « GRM TRAINER » ou « le Vendeur »), à toute personne physique ou morale souhaitant bénéficier de ces prestations (ci-après « le Client »).

Toute souscription à une prestation proposée par GRM TRAINER implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV par le Client.

Article 1 — Champ d'application

Les présentes CGV s'appliquent à toutes les prestations de coaching sportif présentiel et en ligne commercialisées par GRM TRAINER, quel que soit le canal de vente (site internet grmtrainer.fr, réseaux sociaux, plateforme de paiement en ligne, rendez-vous physique), et notamment aux offres « Starter », « Suivi » et « Transformation », ainsi qu'à toute offre présente ou future de même nature.

GRM TRAINER se réserve la possibilité d'adapter ou de modifier les présentes CGV à tout moment ; les CGV applicables sont celles en vigueur à la date de la commande.

Article 2 — Acceptation des conditions

La validation d'une commande, la signature d'un contrat de prestation ou le paiement d'un acompte ou de la totalité du prix emporte acceptation pleine et entière des présentes CGV par le Client, qui reconnaît en avoir pris connaissance préalablement.

Article 3 — Prix

Les prix des prestations sont indiqués en euros, toutes taxes comprises (TTC). GRM TRAINER relève, le cas échéant, du régime de la franchise en base de TVA (article 293 B du Code général des impôts) ; toute mention de TVA non applicable figure sur les factures émises.

Les tarifs en vigueur sont ceux communiqués au Client avant la souscription, sur le site internet, par devis ou dans le contrat de prestation. GRM TRAINER se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment, les nouveaux tarifs n'étant applicables qu'aux commandes postérieures à leur mise en ligne ou communication, sans effet sur les contrats en cours sauf reconduction.

Article 4 — Modalités de paiement

Le règlement des prestations s'effectue exclusivement par virement bancaire ou par prélèvement bancaire (le cas échéant via un prestataire de paiement tiers agréé). Aucun règlement en espèces n'est accepté.

Selon la formule souscrite, le paiement peut être exigé en une fois (prestation ponctuelle) ou selon une périodicité récurrente (abonnement mensuel), telle que précisée au contrat de prestation ou au récapitulatif de commande.

Article 5 — Retard de paiement

Tout retard de paiement peut entraîner, après mise en demeure restée sans effet pendant sept (7) jours :

- l'application de pénalités de retard au taux d'intérêt légal en vigueur majoré de trois points ;
- une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 € conformément aux articles L. 441-10 et D. 441-5 du Code de commerce ;
- la suspension immédiate de l'accès aux prestations (séances, application, suivi) jusqu'à régularisation ;
- la résiliation de plein droit du contrat quinze (15) jours après mise en demeure restée infructueuse, sans préjudice de toute action en recouvrement des sommes dues.

Article 6 — Exécution des prestations

Les prestations sont exécutées selon les modalités, la fréquence et le contenu définis dans le contrat de prestation signé par les Parties ou dans le descriptif de l'offre souscrite. GRM TRAINER met en œuvre tous les moyens raisonnables pour assurer une prestation de qualité, adaptée aux besoins et à l'état de santé déclarés par le Client, sans être tenu à une obligation de résultat quant à l'atteinte d'objectifs physiques ou de performance.

Article 7 — Obligations du Client

Le Client s'engage à fournir des informations sincères et complètes sur son état de santé, à respecter les consignes de sécurité transmises par le Coach, à honorer les échéances de paiement convenues, et à adopter un comportement respectueux envers le Coach et les tiers. Le détail de ces obligations figure au contrat de prestation.

Article 8 — Obligations du Coach

GRM TRAINER s'engage à exécuter les prestations avec professionnalisme et diligence, à adapter son accompagnement au profil du Client, et à respecter la confidentialité des informations personnelles et de santé qui lui sont communiquées, conformément à la Politique de Confidentialité annexée.

Article 9 — Droit de rétractation

Que la souscription intervienne en présentiel, via l'application GRM TRAINER, ou en ligne à l'occasion d'un appel de vente, le Client dispose dans tous les cas d'un délai de rétractation de quatorze (14) jours francs à

compter de la conclusion du contrat pour exercer son droit de rétractation, sans avoir à justifier de motif ni à supporter de pénalité.

Ce délai est dû de plein droit, conformément aux articles L. 221-18 et suivants du Code de la consommation, lorsque le contrat est conclu à distance ou hors établissement commercial. Lorsque le contrat est conclu en présence physique simultanée des Parties dans les locaux de GRM TRAINER — cas où la loi n'impose pas de droit de rétractation — GRM TRAINER l'accorde néanmoins contractuellement au Client, dans les mêmes conditions et délais, à titre d'engagement commercial.

Le Client peut exercer ce droit au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté (courrier électronique ou postal) adressée à GRM TRAINER, ou en utilisant le modèle de formulaire de rétractation figurant ci-dessous.

⚠ Lorsque le Client souhaite que l'exécution de la prestation commence avant l'expiration du délai de rétractation, il en fait la demande expresse en cochant la case prévue à cet effet dans le contrat de prestation, ou par écrit. S'il exerce ensuite son droit de rétractation, il s'acquitte du prix correspondant au service fourni jusqu'à la communication de sa décision, au prorata de la prestation déjà exécutée, conformément à l'article L. 221-25 du Code de la consommation.

Modèle de formulaire de rétractation

À compléter et renvoyer uniquement en cas de rétractation dans le délai imparti, à GRM TRAINER — TRIAUD Jérémy, 28 avenue Barbier Daubrée, 63100 Clermont-Ferrand.

Je notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur la prestation suivante

Commandé le / reçu le

Nom et adresse du Client

Date et signature du Client (uniquement en cas de notification papier)

Article 10 — Résiliation

Le Client peut résilier son contrat par e-mail ou SMS, dans les conditions et délais précisés au contrat de prestation. Pendant la durée initiale d'engagement, la résiliation prend effet à l'échéance de cette durée, sauf droit légal de rétractation, accord écrit du Coach ou motif légitime justifié. Après la durée initiale, lorsque le contrat se poursuit mensuellement, la résiliation prend effet à la fin de la période mensuelle en cours. Les sommes dues au titre de la période échue avant la prise d'effet de la résiliation restent exigibles.

Lorsqu'une résiliation par voie électronique est légalement requise, une fonctionnalité gratuite, accessible et permanente est mise à disposition du Client conformément à l'article L. 215-1-1 du Code de la consommation.

Article 11 — Remboursement

Hors les cas de rétractation légale prévus à l'article 9 des présentes, les sommes versées au titre de prestations déjà exécutées, de séances non annulées dans les délais contractuels, ou d'un abonnement en cours au moment d'une résiliation à l'initiative du Client, restent acquises à GRM TRAINER et ne donnent lieu à aucun remboursement, sauf disposition contraire du contrat de prestation ou décision commerciale exceptionnelle de GRM TRAINER.

Article 12 — Responsabilité

GRM TRAINER ne saurait être tenu responsable des dommages résultant d'une information de santé incomplète ou erronée communiquée par le Client, du non-respect des consignes de sécurité, d'une pratique non supervisée en dehors des séances encadrées, ou de tout événement de force majeure. La responsabilité de GRM TRAINER, lorsqu'elle est engagée, est limitée aux dommages directs et prévisibles résultant d'un manquement démontré à ses obligations contractuelles, sous réserve des règles légales d'ordre public.

Article 13 — Propriété intellectuelle

L'ensemble des contenus fournis par GRM TRAINER (programmes, plans alimentaires, vidéos, documents, contenu de l'application) demeure sa propriété exclusive et est concédé au Client à titre personnel et non cessible, pour la durée de la prestation. Toute reproduction ou diffusion à des tiers est interdite sans autorisation écrite préalable.

Article 14 — Force majeure

GRM TRAINER ne pourra être tenu responsable de tout retard ou inexécution résultant d'un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil.

Article 15 — Protection des données personnelles

Les données personnelles collectées auprès du Client sont traitées conformément au RGPD et à la loi Informatique et Libertés, dans les conditions détaillées dans la Politique de Confidentialité annexée au contrat de prestation et transmise par e-mail au Client.

Article 16 — Réclamation et médiation de la consommation

En cas de difficulté, le Client adresse d'abord une réclamation écrite à GRM TRAINER (par e-mail ou par courrier à l'adresse figurant en tête des présentes) afin de rechercher une solution amiable.

Conformément aux articles L. 611-1 et suivants du Code de la consommation, si la réclamation écrite n'a pas abouti dans un délai raisonnable, tout Client consommateur dispose du droit de recourir gratuitement au médiateur de la consommation désigné par GRM TRAINER :

CM2C — Centre de la Médiation de la Consommation de Conciliateurs de Justice49 rue de Ponthieu, 75008 Paris — www.cm2c.netSaisine en ligne sur cm2c.net ou par courrier à l'adresse ci-dessus

La saisine du médiateur suppose que le Client justifie avoir tenté au préalable de résoudre le litige directement auprès de GRM TRAINER par une réclamation écrite. Elle doit intervenir dans un délai maximal d'un an à compter de cette réclamation. Le recours à la médiation est gratuit pour le Client et n'est pas exclusif d'une action judiciaire.

Le Client peut également recourir à la plateforme européenne de règlement en ligne des litiges accessible depuis le site de la Commission européenne.

Article 17 — Droit applicable et tribunal compétent

Les présentes CGV sont soumises au droit français. Tout litige relatif à leur validité, leur interprétation ou leur exécution relève, à défaut de résolution amiable, de la compétence des juridictions françaises territorialement compétentes, conformément aux règles de droit commun protectrices du consommateur lorsque le Client a cette qualité.

Document mis à jour au 08/09/2026.